



Décision du Président n° 2024_AJMP_140

Thème : Commande publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de la déchetterie de Clot Jouffrey de Saint-Chaffrey (05330).

Pôle : Ressources

Contexte :

Par notification du 14 février 2022, la Communauté de Communes du Briançonnais a attribué à l'entreprise SARL PUY FRÈRES, le marché de travaux de réaménagement de la déchetterie de Clot Jouffrey de Saint Chaffrey (05330).

Lors de l'exécution des travaux est apparue la nécessité de refaire une partie de l'enrobé du quai dans le prolongement de l'accès.

Aussi, des travaux supplémentaires ont été demandés au titulaire du marché pour un montant de 1 000,00 € HT (soit 1 200,00 € TTC). Ces travaux non initialement prévus dans le marché sont nécessaires au parachèvement de l'ouvrage et ont été requis par le maître d'ouvrage.

Le présent avenant a ainsi pour objet l'intégration de ces travaux supplémentaires.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;
- VU** l'article L. 2194-7 du Code de la commande publique relatif aux modifications des marchés publics ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de travaux d'un montant de moins de 250 000,00€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** la décision du Président n°2024 AJMP 34 attribuant le marché de travaux de réaménagement de la déchetterie de Clot Jouffrey de Saint Chaffrey (05330) à l'entreprise SARL PUY FRÈRES ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution des travaux est apparue la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires entraînant une plus-value du montant initial du marché ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer par voie d'avenant les modifications des travaux attribuées à l'entreprise SARL PUY FRÈRES ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le présent avenant n°1 entraînant une plus-value d'un montant de 1 000,00 € HT (soit 1 200,00 € TTC) relatif au marché de travaux de réaménagement de la déchetterie de Clot Jouffrey de Saint Chaffrey (05330) dont le titulaire est l'entreprise SARL PUY FRÈRES, représentée par M. Dominique PUY, sis ZA Clot Jouffrey, 47 rue des arts, 05330 Saint-Chaffrey (SIRET 509 867 479 000 24).

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 18 JUIN 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

18 JUIN 2024

Décision transmise en Préfecture :

18 JUIN 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.